FE.REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2003-09 DU 10 MARS 2003

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 23 décembre 2002 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement complémentaire du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1^{er}</u>: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt d'un montant de sept millions trois cent dix mille Unités de Compte (7.310.000) UC, soit environ sept milliards (7.000.000.000) de francs CFA, signé le 23 décembre 2002 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement complémentaire du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 10 mars 2003

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Grégoire LAOUROU.-

Grégoire LAOUROU .Ministre intérimaire

<u>Ampliations</u>: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MAEP 4 MFE 4 MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-